



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2008 B 01028

Numéro SIREN : 451 053 383

Nom ou dénomination : VITALLIANCE

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2014 sous le numéro de dépôt 32182

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

DEPOT N° :.....32182.....

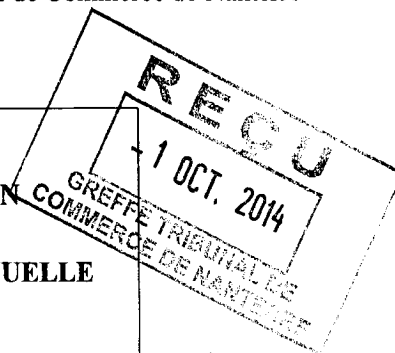
LE: 09 octobre 2014

**Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2014O01674**

1691674

A Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Nanterre

**REQUETE AUX FINS DE PROROGATION
DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**



2014001674

La société **Vitalliance Services**, société par actions simplifiée au capital de 1 euro, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 788 644 797, ayant son siège social 35, rue des Abondances (92100) Boulogne-Billancourt (ci-après la "**Société**"), représentée par **Monsieur Julien CASTEL**, en sa qualité de Président,

lui-même représenté par **Maître David-James SEBAG**, cabinet GIDE, sis 22, cours Albert Ier, 75008 Paris (Tel. : 01 40 75 60 00), lui-même représenté par **Maître Anne TOLILA**,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

- Aux termes des statuts de la Société, l'exercice social de la Société se clôture le 31 décembre de chaque année. En conséquence et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe relatifs à cet exercice, doivent être soumis à l'approbation des associés au plus tard le 30 juin 2014.
- Or, en raison des audits en cours dans la Société, de la création de nouvelles entités au sein du groupe auquel appartient la Société et du retard pris dans la détermination des facturations intra-groupe, les travaux de rapprochements comptables n'ont pu être terminés à temps pour permettre au Commissaire aux comptes d'effectuer sa mission et pour permettre l'approbation des comptes dans les délais légaux. Le respect de la date limite du 30 juin 2014 pour approuver les comptes s'est donc avéré impossible.
- Pour faire suite à notre requête de prorogation de cette date limite par Ordonnance en date du 10 juillet 2014, vous avez prorogé jusqu'au 30 septembre 2014 le délai d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Cependant à ce jour, et compte tenu des mêmes difficultés à réunir et rapprocher certaines informations, les travaux de rapprochements comptables et la mission du Commissaire aux comptes n'ont pu être finalisés. Il s'avère en conséquence que la Société ne sera pas en mesure de soumettre les comptes à l'approbation des associés dans le délai autorisé.

C'est pourquoi le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir proroger, par précaution, d'un mois supplémentaire, soit jusqu'au 31 octobre 2014, le délai d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 par les associés.

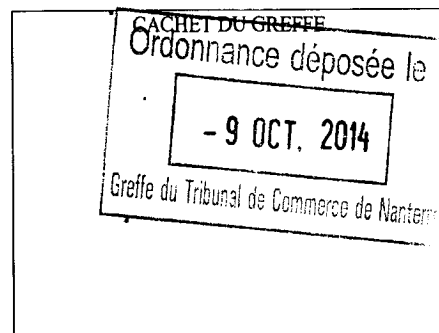
Fait à Paris
Le 1^{er} octobre 2014
En deux exemplaires

David-James Sebag
Par Anne Tolila
Avocat à la Cour

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

Requête n° 2014001674
Affaire: SAS VITALLIANCE SERVICES



ORDONNANCE

Nous, Yves LELIEVRE, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L 223-26 et L 241-5 du code de commerce (SARL),

Vu les articles L 225-100 et R 225-64 du code de commerce (SA),

Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au 31 OCTOBRE 2014

le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 DECEMBRE 2013 de la société requérante **SAS VITALLIANCE SERVICES 35 RUE DES ABONDANCES 92100 BOULOGNE BILLANCOURT 788644797 RCS NANTERRE**

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le

7/10/2014

Le président, M. Yves LELIEVRE

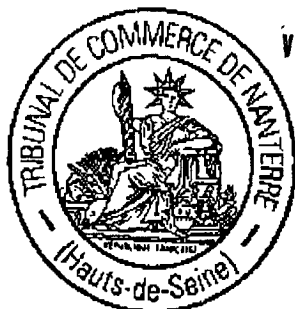
Le greffier

Par délégation

F. CHASSAING

[Signature]

VICE-PRESIDENT

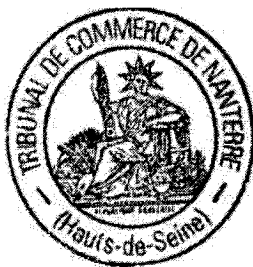


[Signature]
P. JOUVERT
Greffier

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Mouton".

N° de rôle	2014O01674
Nom du dossier	SAS VITALLIANCE SERVICES
Délivrée le	09/10/2014

Troisième et dernière page.